



## Règlement intérieur OHCYCLO

### 1/ Préambule

---

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association.

Le présent règlement intérieur est accessible à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel.e adhérent.e.

### 2/ Adhésion

---

#### 2.1 Procédure d'adhésion

**L'adhésion est soumise à acceptation des statuts et du présent règlement intérieur.**

**Tout.e adhérent.e doit fournir les informations personnelles suivantes :**

- Nom, prénom, sexe, date de naissance, un numéro de téléphone, un code postal et un mail.
- Il n'est possible d'adhérer qu'une fois par personne physique ou morale.

#### 2.2 Cotisation

Les membres adhérent.e.s doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle individuelle de :

25 euros pour une adhésion individuelle classique

45 euros pour une adhésion au tarif soutien

10 euros pour une adhésion destinée aux adhérent.e.s en situation précaire (étudiant.e, RSA)

Un remboursement de cotisation en cours d'année ne peut en aucun cas être exigé en cas de démission, d'exclusion.

##### 2.2.1 Modalités de paiement

Le versement de la cotisation annuelle peut être établi en espèces, en chèque ou en carte bancaire.

*OHCYCLO l'atelier vélo qui place l'humain au centre et le vélo à ses côtés*

**60 rue Franklin 93100 Montreuil - Siège social - [www.ohcyclo.org](http://www.ohcyclo.org) - [ohcyclo@gmail.com](mailto:ohcyclo@gmail.com)**

N° SIRET 789032828 - Enregistrée préfecture W931010625 - Association reconnue d'intérêt générale - OF 11930713993

Tout versement doit être accompagné du nom, prénom, de l'année de naissance, d'un numéro de téléphone, du code postal, d'un mail, à défaut le versement sera considéré comme un don.

### **2.3 Informations personnelles**

Les informations personnelles des adhérent.e.s ne seront utilisées que dans le cadre de l'association, et ne seront ni transmises ni revendues à des tiers.

### **3/ Missions du Conseil d'Administration**

---

#### **Pouvoir du conseil d'administration :**

Il est composé de membres qui seront administrateur.ice.s, élu.e.s lors des assemblées générales . Les administrateur.ice.s sont les représentant.e.s de l'association dans tous les actes de la vie civile. Les membres de droit ou membre du bureau peuvent en faire partie. Il.elle.s sont chargé.e.s d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors des Assemblées Générales. Les statuts stipulent leur nombre, la durée des mandats et leur mode de renouvellement. Si les statuts le stipulent, il.elle.s peuvent être habilité.e.s à agir sur différents points, tel que voter le budget sans le concours de l'assemblée générale. Le conseil d'administration peut se réunir plusieurs fois par an et il est souhaitable d'établir un compte-rendu lors des réunions.

Le conseil d'administration est l'« exécutif » de l'association. Il assure la gestion de l'association entre deux assemblées générales dans le but de mettre en œuvre les décisions de la dernière assemblée générale et conformément à l'objet fixé dans les statuts.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet de l'association et dans le cadre des résolutions adoptées par l'assemblée générale.

Il peut autoriser tous actes ou opérations qui ne sont pas statutairement de la compétence de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Le Conseil d'Administration se réunit au mieux une fois tous les mois et toutes les fois qu'il est convoqué par le.a Président.e ou sur la demande d'un quart de ses membres.

### **4/ Le bureau**

---

C'est l'instance de direction de l'association, elle détient un pouvoir décisionnel de l'association ; composée de membres appelés membres du bureau ou membres de droit et ils font aussi partie du Conseil d'Administration.

#### **Sa composition :**

- un.e président.e, dirigeant.e et représentant.e de l'association.
- un.e secrétaire, chargé.e du fonctionnement administratif.
- un.e trésorier.ière, chargé.e de la gestion financière.

### **Le.a Président.e**

---

OH CYCLO *l'atelier vélo qui place l'humain au centre et le vélo à ses côtés*

**60 rue Franklin 93100 Montreuil - Siège social - [www.ohcyclo.org](http://www.ohcyclo.org) - [ohcyclo@gmail.com](mailto:ohcyclo@gmail.com)**

N° SIRET 789032828 - Enregistrée préfecture W931010625 - Association reconnue d'intérêt générale - OF 11930713993

Le.a président.e a la responsabilité des orientations définies par l'assemblée générale, organise les activités et coordonne les différentes actions développées par l'association et favorise la prise de responsabilité de tous les membres.

**Le.a président.e représente l'association :**

- devant l'administration,
- auprès des partenaires de l'association,
- devant le public.

**Le.a président.e représente aussi l'association en justice.**

**Le.a président.e signe les contrats, a le pouvoir de signature sur :**

- le contrat de bail,
- les contrats de travail des salarié.e.s de l'association,
- les contrats avec les prestataires et les fournisseurs de l'association,
- etc. ...

**Le.a président.et préside les organes de l'association, il.elle convoque le bureau et le conseil d'administration :**

- prend l'initiative de les réunir,
- décide de l'ordre du jour après concertation,
- le.a président.e préside également les assemblées générales : est responsable de leur fonctionnement.

**Le.a Secrétaire**

---

Assiste le.a président.e dans ses fonctions à partir des orientations définies par l'assemblée générale, le.a secrétaire devra s'occuper des missions suivantes :

**Vie associative :**

- la tenue des différents registres de l'association, de la rédaction des comptes rendus des assemblées et des conseils d'administration,
- doit signer les comptes rendus afin de les certifier conformes.

**Communication / relations avec les partenaires :**

- A en charge le suivi de diffusion de l'information auprès des administrations, des partenaires et en direction des adhérents, est responsable des contenus sur les plateformes suivantes : Internet et lettre d'information.

*OH CYCLO l'atelier vélo qui place l'humain au centre et le vélo à ses côtés*

**60 rue Franklin 93100 Montreuil - Siège social - [www.ohcyclo.org](http://www.ohcyclo.org) - [ohcyclo@gmail.com](mailto:ohcyclo@gmail.com)**

N° SIRET 789032828 - Enregistrée préfecture W931010625 - Association reconnue d'intérêt générale - OF 11930713993

- Assiste le.a président.e pour le rédactionnel et travaille avec le.a chargé.e de communication.
- Responsable de la messagerie de l'association en collaboration avec le.a président.e et le.a trésorier.ière

**Le.a secrétaire, faisant partie du bureau, a la responsabilité partagée du maintien des orientations et décisions prises lors de l'assemblée générale et/ou du conseil d'administration de l'association. En conséquence, il.elle :**

- Peut s'acquitter de missions engageant la responsabilité de l'association (recherche et négociation de ressources financières, etc ...).
- Participe à l'élaboration des stratégies futures.
- En concertation avec le.a Président.e, le.a secrétaire peut superviser l'ensemble des activités menées et les différents volets développés par l'association.

### **Le.a Trésorier.ière**

---

l.elle conduit le budget et favorise également la prise de responsabilité de tous.tes, il.elle devra s'occuper des missions suivantes :

#### **Vie associative / Gestion des adhésions :**

- Réalise l'ensemble des saisies.
- Établit les demandes de subventions et les adresse aux organismes compétents.

#### **Gestion budgétaire, garant.e de la gestion comptable de l'association :**

- Conformément au plan comptable, élabore les documents budgétaires et l'ensemble des documents d'information liés aux décisions budgétaires.
- Assure le suivi du budget. Réalise l'ensemble de la saisie comptable.
- Élabore les documents (tableaux de bords) et procédures, afin de disposer d'une comptabilité analytique.
- Assure la relation entre l'association et la banque.
- Présente périodiquement au CA la situation financière.
- Établit chaque année le budget prévisionnel et le présente à l'Assemblée Générale pour adoption définitive.

#### **Gestion du personnel en collaboration avec le.a président.e, élaboration des actes relatifs à cette gestion :**

- Assure le suivi des données relatives à la paie, aux congés, aux remboursements des frais de personnel et à la médecine du travail.

*OH CYCLO l'atelier vélo qui place l'humain au centre et le vélo à ses côtés*

**60 rue Franklin 93100 Montreuil - Siège social - [www.ohcyclo.org](http://www.ohcyclo.org) - [ohcyclo@gmail.com](mailto:ohcyclo@gmail.com)**

N° SIRET 789032828 - Enregistrée préfecture W931010625 - Association reconnue d'intérêt générale - OF 11930713993

- Assiste le.a président.e pour les procédures de recrutement et s'occupe de la gestion administrative des stagiaires et de la formation interne.

### **Gestion administrative générale**

- Élabore et optimise les outils et procédures liées au bon fonctionnement des services (courriers, notes internes, tableaux de bords, fiches actions, archives, etc ...).
- Gère les équipements.

### **Gestion des affaires juridiques**

- Assure la responsabilité des procédures juridiques.
- Assure une fonction de veille juridique sur les différents domaines de sa responsabilité (droits du travail, aspects comptables, etc ...).

**Le.a Trésorier.ière, faisant partie du bureau, Il.elle a la responsabilité partagée du maintien des orientations et décisions prises lors de l'assemblée générale et/ou du conseil d'administration de l'association.**

### **En conséquence :**

- Participe à l'élaboration des stratégies futures.
- Responsable de l'équilibre budgétaire annuel de l'association, il.elle donne son accord sur la totalité des devis présentés et sur les fonds engagés.
- En concertation avec le.a Président.e, le.a trésorier.ière peut superviser l'ensemble des activités menées et les différents volets développés par l'association.

## **5/ Groupes de travail**

---

Le C.A. peut déléguer ponctuellement ou de manière permanente des responsabilités diverses à certains, adhérents, regroupés en groupes de travail.

Ces groupes déterminent d'eux-mêmes leur fonctionnement interne et doivent rendre compte de leurs actions de manière régulière auprès du C.A.

Ils n'ont aucun pouvoir décisionnel.

Ils peuvent être dissous automatiquement à l'issue de leur mission ou sur simple décision du C.A.

## **6/ Fonctionnement de l'atelier**

---

Une charte sur le fonctionnement et l'usage de l'atelier sera transmise à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel.le adhérent.e. Tous.les bénévoles ont reçu une formation bénévole avant d'intégrer le groupe de bénévoles d'atelier.

*OH CYCLO l'atelier vélo qui place l'humain au centre et le vélo à ses côtés*

**60 rue Franklin 93100 Montreuil - Siège social - [www.ohcyclo.org](http://www.ohcyclo.org) - [ohcyclo@gmail.com](mailto:ohcyclo@gmail.com)**

N° SIRET 789032828 - Enregistrée préfecture W931010625 - Association reconnue d'intérêt générale - OF 11930713993

## **7/ Modification du règlement intérieur**

---

Le présent règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 16 des statuts de l'association.

Il peut être modifié par le C.A. à tout moment. Tout changement au présent règlement intérieur est adressé à tous les membres de l'association par e-mail et peut-être également affiché sur un site web et dans le local.

---

**Le présent règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'Administration,**

**Fait à Montreuil le 8 mars 2024.**

**Présidente Arielle ZOËLLIN**

**Secrétaire Vanina DEFORGES ANDRIANJAFINTRIMO**

**Trésorier Jérémie CHAPET**